



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

SECRETARIAT GENERAL

Architects' Council of Europe
Rue Paul Emile Janson, 29 B-1050 Bruxelles
Tel: (32) 2 543 11 40 Fax: (32) 2 543 11 41
E-mail: info@ace-cae.eu Website: www.ace-cae.eu

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil des Architectes d'Europe se félicite de la publication par la Commission européenne d'un Guide sur la politique architecturale

Bruxelles, 15 octobre 2009 - Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE¹) se félicite de la publication par la Commission européenne d'un Guide sur la politique architecturale de la Commission pour ses propres bâtiments. Ce Guide, qui a été adopté le 23 septembre, marque une étape importante dans la mesure où il donne une indication claire de l'intention de la Commission d'améliorer de manière significative la qualité des bâtiments qu'elle occupe, une initiative que le CAE appelait de ses vœux depuis de nombreuses années.

La Commission européenne occupe un nombre important de bâtiments dans ce que l'on appelle le quartier européen à Bruxelles, et aussi à Luxembourg. Pendant des années, ces bâtiments étaient surtout loués (certains avec baux emphytéotiques), puis au début des années 2000 la Commission a décidé d'acquérir la plupart des bâtiments qu'elle occupe, et aussi de s'impliquer de manière active dans leur gestion. Suite à la publication d'une Communication sur sa politique immobilière en septembre 2007, elle franchit une nouvelle étape avec la publication du « Guide relatif à la politique architecturale de la Commission »² (COM).

Depuis plusieurs années le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) est engagé dans des consultations informelles avec la Commission au sujet de l'amélioration de la qualité de ses bâtiments, en vue de créer un bon environnement de travail et aussi d'améliorer globalement la qualité et la durabilité du cadre de vie bâti. En septembre 2007, lorsqu'elle avait adopté une Communication sur sa politique immobilière (COM(2007) 501), la Commission s'était engagée à adopter une politique architecturale.

Depuis lors, le CAE a poursuivi son dialogue avec la Commission afin de s'assurer que cet engagement soit tenu, et il tient donc à féliciter le Vice-président de la Commission, Siim Kallas, à qui l'on doit l'adoption de ce guide. En outre, le CAE note l'engagement pris dans ce guide d'appliquer le Règlement EMAS (Eco Management and Audit Scheme), également appelé Eco-Audit, à tous les bâtiments de la Commission.

Parmi les 10 éléments de référence de bonne pratique que contient le guide, on note, en particulier, que "pour garantir une bonne qualité architecturale, la Commission est d'avis qu'il convient d'organiser des concours européens d'architecture, ou des compétitions similaires" pour tous les nouveaux immeubles ou toute rénovation lourde d'immeubles existants.

Le CAE salue cette initiative, ayant depuis longtemps défendu la thèse selon laquelle les concours d'architecture sont le moyen optimal de garantir la meilleure qualité pour les bâtiments, et que les institutions et autres entités publiques devraient organiser de tels concours pour leurs propres bâtiments. La Commission européenne montrant ainsi l'exemple, le CAE espère vivement que d'autres institutions publiques, tant au niveau européen, qu'au niveau national, la suivront dans cette voie.

¹ The Architects' Council of Europe (ACE) is the European organisation representing the architectural profession at European level. Its headquarters and Secretariat are located in Brussels. Its growing membership consists of Member Organisations, which are the nationally representative regulatory and professional bodies of all European Union (EU) Member States, Accession States, Switzerland and Norway. Through them, it represents the interests of about 480,000 architects. The principal function of the ACE is to monitor developments at EU level, seeking to influence those areas of EU Policy and legislation that have an impact on architectural practice and on the overall quality and sustainability of the built environment.

² C(2009) 7032 final



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

SECRETARIAT GENERAL

Architects' Council of Europe
Rue Paul Emile Janson, 29 B-1050 Bruxelles
Tel: (32) 2 543 11 40 Fax: (32) 2 543 11 41
E-mail: info@ace-cae.eu Website: www.ace-cae.eu

Le CAE note également que le Guide fait référence aux récentes Conclusions du Conseil européen sur la contribution de l'architecture au développement durable ; il s'en félicite et exprime le souhait, que d'autres Institutions européennes s'en inspirent. Le CAE espère que la démarche de la Commission est aussi une indication du fait que toutes les politiques communautaires qui ont un impact sur le cadre de vie bâti prendront véritablement en compte à l'avenir la nécessité d'assurer la qualité architecturale.

Pour plus d'informations veuillez contacter le Secrétaire général du CAE à l'adresse suivante :
alain.sagne@ace-cae.eu.

Pour télécharger la Communication de la Commission européenne rendez-vous à l'adresse Internet :
http://ec.europa.eu/civil_service/docs/comm_guide_fr.pdf